



ISSOIRE

REFORME DU CODE DU TRAVAIL

« un retour au 19ème siècle »



A ISSOIRE COMME PARTOUT AILLEURS GREVE ET MANIFESTATION MERCREDI 9 MARS

Le projet de réforme du Code du Travail porté par la Ministre Myriam El Khomri est une attaque sans précédent contre le monde du travail et les droits des salariés.

Pourquoi ce projet est-il dangereux ?

Actuellement, la « hiérarchie des normes » signifie que les droits du salarié partent du Code du Travail pour aller jusqu'au contrat de travail en passant par des conventions et des accords :

**Code du travail → Accords de Branche → Conventions Collectives →
Accords d'Entreprise → contrat de travail**

La particularité est que chaque négociation doit être un plus pour le salarié (une Convention améliore le Code du Travail, un Accord d'Entreprise améliore une convention etc....).

Vouloir inverser cette hiérarchie pour privilégier l'accord d'entreprise est donc lourd de conséquence puisque **c'est la condamnation à mort du Code du Travail !**



Faire croire que ces accords reflèteront les souhaits de la majorité des salariés est une fumisterie : En effet, un syndicat ayant recueilli 30 % des voix aux élections professionnelles pourra, par référendum, faire valider un accord moins favorable que la Loi !

De là à imaginer

- des connivences entre patronat et des syndicats d'accompagnement, il n'y a qu'un pas....
- les efforts que déploieront certains employeurs pour monter de toute pièce une section syndicale à leur botte, il n'y a qu'un pas....
- les pressions du patronat sur les syndicats et sur l'ensemble des salariés pour arriver à ses fins, il n'y a qu'un pas...

Mais ce n'est pas tout...

- Sur la durée du temps de travail :

Exit les 35 heures.... Cette réforme, si elle était adoptée, permettrait aux entreprises de faire travailler les salariés jusqu'à 12 heures par jour (contre 10 aujourd'hui) et même jusqu'à 60 heures par semaine par accord. Et les PME pourraient imposer des « forfaits jours » à leurs salariés, avec remise en cause des 11 heures de repos entre 2 prises de poste.... Le travail pourra être organisé par accord sur une période allant jusqu'à 3 ans en ne payant les heures supplémentaires qu'à la fin, et dans les petites entreprises elles pourront être payées au bout de 16 semaines sur simple décision du patron.



- Sur les salaires :

Les majorations des heures supplémentaires pourront descendre à 10% par accord d'entreprise et les temps d'astreinte hors intervention décomptés en temps de repos....

En prime, le projet de loi satisfait plusieurs revendications patronales :

En pratique, un employeur pourra, pour de prétendues difficultés économiques qu'il n'aura d'ailleurs même plus à justifier, **imposer une baisse de salaire et/ou augmentant le temps de travail.**

Le refus du salarié pourra aboutir à son licenciement disciplinaire et non plus pour motifs économiques.

Une nouvelle réforme de la médecine du travail qui éloigne encore les salariés des médecins du travail.

DÉLINQUANCE: RECORD HISTORIQUE
D'ACTES VIOLENTS COMMIS SUR UN AN.



- Sur les licenciements :

Face à ces attaques, si le salarié licencié entend faire valoir ses droits devant le Conseil des Prud'hommes, **ce projet a tout prévu** : Les indemnités ne seront plus soumises à l'appréciation souveraine du Juge mais plafonnées par la Loi à des niveaux particulièrement bas, véritable incitation à licencier sans respecter la loi.

Tout ceci n'est qu'un aperçu de ce que nous a concocté le gouvernement PS au service du patronat.

Si la loi Khomri passe, cela ouvrira la porte à la destruction de tous les statuts des salariés de la fonction publique et des entreprises privées. C'est le projet, dont le MEDEF et Sarkozy avaient revê et celui que le gouvernement voudrait nous imposer !!

- Faciliter les licenciements et insécuriser les salariés
- Renforcer la flexibilité, mettre en cause la hiérarchie des normes

C'EST NON !
C'EST NON !

LA CGT REVENDIQUE :

- Diminuer la durée du travail et augmenter les salaires
- Interdire les licenciements, renforcer les droits des travailleurs

C'EST OUI !
C'EST OUI !

**CE PROJET N'EST
NI AMENDABLE, NI NEGOCIABLE
IL DOIT ETRE ABANDONNE**

**LA CGT APPELLE A LA GREVE ET A
MANIFESTER**

LE MERCREDI 9 MARS 2016

11h00 - Place du 1er mai / Clermont-Ferrand

17h00 - Devant la Sous-préfecture d'ISSOIRE

DÉPART GROUPÉ À 10H00 PLACE DE LA MONTAGNE À ISSOIRE

**LA CGT VALEO ISSOIRE APPELLE À 8H00 DE GRÈVE LE 9 MARS 2016
AVEC UN MINIMUM DE 4H00 PAR ÉQUIPE EN FIN DE POSTE**